

**Sociologie de la transition : quelle société post-écologique ?**  
**Sociology of Transition: Which Post-Ecological Society?**  
**Sociología de la transición: ¿qué tipo de sociedad post-ecologista?**

Corinne Gendron

Pour une sociologie de la transition écologique  
Number 58, Winter 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036206ar>  
DOI: <https://doi.org/10.7202/1036206ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)  
Athéna éditions

ISSN  
0831-1048 (print)  
1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gendron, C. (2015). Sociologie de la transition : quelle société post-écologique ? *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 55–72. <https://doi.org/10.7202/1036206ar>

Article abstract

Ecological transition, which has emerged from the ecological modernization current, is the most recent phase in the integration of environmental issues in human society. We propose that transition studies can be fruitfully interfaced with economics schools that have worked on economic reforms driven by environmental imperatives. More specifically, institutionalist ecological economy offers tools to understand economic transformations as more than technical adjustments but as a social process. In its applied aspects, transition builds on sustainable development debates but has gone a step further in making the economics-environment issues more explicit, even if the path to a green economy is still unclear. The transition field is driven by both progressive reforms and radical proposals that will feed the construction process of the post-ecological society.

## **Sociologie de la transition : quelle société post-écologique ?**

CORINNE GENDRON

**L**a crise écologique qui s'intensifie depuis les années 1970 est devenue l'un des principaux paramètres de transformations de nos sociétés. L'imaginaire du progrès hérité du Siècle des lumières se corrode au contact de nos écosystèmes dégradés. Les changements climatiques imposent de grands rendez-vous internationaux, la biodiversité s'immisce dans les stratégies des grandes entreprises et le citoyen prend la mesure écologique de ses choix individuels.

Ce grand chantier de transformation est envisagé depuis quelques années à travers l'idée de « transition », qu'on parle de transition écologique ou énergétique, de transition vers l'économie verte ou de villes et quartiers en transition. Ce vocable est annonciateur d'une nouvelle ère, d'une ère écologique vers laquelle nous nous acheminerions nécessairement. Pour autant, la grande diversité de travaux et de présupposés qu'il recouvre révèle à quel point le chemin est inconnu.

Or, la destination elle-même ne reste-t-elle pas incertaine ? Qu'est-ce qu'une société écologique ? Au-delà d'une harmonie incantatoire avec la nature, cette société reste à inventer dans ses fondements comme dans son fonctionnement, avant de prétendre en prendre la route. À moins que la route choisie ne soit elle-même annonciatrice d'une société en devenir, particulière et contingente, une destination fixée par la trajectoire.

C'est la posture qu'adopte le sociologue confronté à la question de la transition : une société, qu'elle soit écologique ou industrielle, est toujours une production de la société qui la précède. Elle se construit à travers le conflit entre les acteurs sociaux sur le fond de valeurs toujours en évolution. Puisqu'il n'est pas de société écologique posée à priori, notamment parce qu'un retour à l'état initial est impensable, la société que je qualifie de « post-écologique » s'invente au jour le jour, au fil des innovations proposées pour l'atteindre.

C'est pourquoi comme le sociologue de l'environnement, le sociologue qui s'intéresse à la transition écologique se penche sur les mouvements sociaux qui portent la cause écologique et agissent comme facteurs de transformation. Mais son intérêt va au-delà de leur action et même de leur institutionnalisation. Car il s'agit de cerner les contours d'une nouvelle société dont les enjeux seront certes modulés par une précarité inédite du milieu écologique, mais qui reste traversée par d'autres processus, qu'il s'agisse du développement technologique ou de la mondialisation. En d'autres termes, le sociologue de la transition ne peut abstraire la société post-écologique objet de son analyse des autres transformations auxquelles elle est sujette tant ces transformations sont imbriquées et se configurent les unes les autres.

Ces transformations, amorcées il y a plus d'un demi-siècle, ont déjà fait l'objet de multiples travaux dont se nourrit inévitablement le courant de la transition. Sous le couvert d'un vocable plus neutre et en évitant de revendiquer une quelconque filiation, la transition est pourtant en continuité directe avec le courant de la modernisation écologique<sup>1</sup>. Comme cette dernière, elle se présente à la fois comme un discours, un programme politique et un objet d'étude, et le sociologue doit pouvoir départager comment s'articulent ces différents niveaux<sup>2</sup>.

La transition fait écho à la plus récente étape d'un processus d'intégration du paramètre écologique dans des sociétés humaines qui espéraient s'en affranchir à force de science et de technique. Comme la modernisation écologique avant elle, la transition convoque notamment des scénarios réformistes s'appuyant sur l'innovation technologique. Mais à la différence de la modernisation, elle est aussi portée par des courants qui insistent sur la dimension sociale des évolutions requises par le défi écologique de même que par des acteurs qui proposent des transformations radicales.

1. Adrian Smith et Florian Kern, « The transitions discourse in the ecological modernisation of the Netherlands », *Working Paper Series*, n° 160, 2007, 23 p.

2. Voir Arthur P. J. Mol, « Ecological modernization: Industrial transformations and environmental reform », dans Michael Redclift et Graham Woodgate, *International handbook of environmental sociology*, Londres, E. Elgar, 1997, p. 138-149.

S'il comporte indubitablement une dimension culturelle, l'enjeu de ces transformations loge dans le système productif et le cadre économique qui le structure, d'où l'idée d'une économie verte posée en horizon de la transition écologique. La réconciliation de l'activité économique avec les impératifs environnementaux était déjà au cœur du programme de la modernisation. Centrée sur le complexe industriel, elle s'est toutefois moins intéressée à la configuration du système économique à proprement parler et est restée étrangère aux débats qui ont animé les économistes au cours des dernières décennies<sup>3</sup>.

Lorsqu'elle est associée à l'idée d'économie verte, la transition convoque ces débats sur l'économie et l'environnement et offre ainsi l'occasion d'une synthèse utile entre les travaux sur la rénovation du complexe techno-industriel abordée par les courants de la modernisation et de la transition, et les réflexions théoriques sur l'arrimage entre le système économique et l'environnement. C'est avec l'espoir de contribuer à un premier dialogue que je propose dans ce texte une lecture critique des débats sur l'économie et l'environnement et de leur évolution au cours des dernières années.

### **L'économie et l'environnement : un rapprochement semé d'embûches<sup>4</sup>**

Encore aujourd'hui, l'activité productive repose pour une grande part sur l'exploitation des ressources naturelles ; on peut donc s'étonner que l'économie se soit développée sans tenir compte des dynamiques écologiques. Mais cela s'explique dès lors qu'on rappelle le projet industriel auquel fut convoquée l'économie moderne : s'émanciper, à force de production, de la rareté imposée par les cycles naturels. Au cœur du projet industriel réside l'idée, nourrie par le Siècle des lumières, qu'il est possible de s'affranchir des limites naturelles par une production abondante et d'éviter du même coup les questions de distribution au point de rendre les arbitrages politiques superflus.

Selon les premiers économistes de l'environnement, c'est cette myopie volontaire qui est à l'origine des problèmes environnementaux actuels<sup>5</sup>. Pour les résoudre, il faut donc ajuster notre système économique de manière à ce qu'il réintègre l'environnement comme un paramètre, sinon comme une con-

3. Ce qui peut s'expliquer par son ancrage disciplinaire, la modernisation écologique ayant été essentiellement développée par des sociologues industriels. Voir Arthur P. J. Mol, *op. cit.*

4. L'historique exposé ici reprend nos analyses antérieures, développées notamment dans Corinne Gendron, *Ecological Modernisation and Business Leaders. Regulation Theory and Sustainable Development*, Londres, Routledge, 2012, 224 p.

5. Voir notamment Robert Costanza, John H. Cumberland, Herman Daly, Robert Goodland, Richard B. Norgaard, *An Introduction to Ecological Economics*, Florida, St. Lucie Press, 1997, p. 17 ; Robert Costanza, Herman Daly, « Toward an ecological economics », *Ecol. Model.*, vol. 38, 1987, 1-7, p. 2 ainsi que Erik Gómez-Baggethun, Rudolf de Groot, Pedro L. Lomas, Carlos Montes, « The history of ecosystem services in economic theory and practice: from early notions to markets and payment schemes ». *Ecol. Econ.*, vol. 69, 2010, p. 1209-1218.

trainte des activités et des échanges économiques. Au fil des ans, deux premières pistes à la fois complémentaires et irréconciliables ont été proposées pour réaliser cette intégration : l'économie de l'environnement, déclinée à l'échelle micro-économique, et l'économie écologique, développée notamment en réaction à cette première école et qui s'articule sur le plan macro-économique.

L'économie de l'environnement repose sur l'idée générale que le paramètre écologique, qu'il s'agisse de la disponibilité des ressources ou de la capacité de charge du milieu, doit être reflété dans les coûts de manière à orienter les décisions des agents économiques en faveur de l'environnement<sup>6</sup>. Plusieurs stratégies sont envisagées. Une première consiste à créer un marché là où il n'y en a pas en attribuant des droits de propriété sur les différentes composantes de l'environnement, d'où son appellation : école des droits de propriétés<sup>7</sup>. Ses protagonistes soutiennent qu'en privatisant l'environnement, on s'assurerait que les propriétaires soucieux d'en tirer profit en prennent soin. À l'extrême de l'orthodoxie, cette école minimise le rôle de l'État à l'acte initial de privatisation tout en niant les problèmes inhérents à la gestion et à l'économie des biens communs pourtant reconnus de longue date par les économistes. Cela dit, si elle subsiste encore dans certains discours, cette approche est restée assez marginale en pratique comme dans le monde universitaire<sup>8</sup>.

La seconde stratégie, que je qualifie de néoclassique, propose non pas de créer un véritable marché comme précédemment, mais plutôt de mobiliser la dynamique de marché en vue de gérer efficacement l'environnement. Une première école, que je nomme radicale, s'attache à la détermination d'un seuil de dépollution à partir de l'instrumentation économique tandis qu'une seconde, appliquée, mobilise cette instrumentation dans une perspective de politiques publiques.

Selon l'école radicale, il existe un niveau optimal de pollution qui peut être calculé à partir de l'outillage micro-économique traditionnel des courbes d'offre et de demande<sup>9</sup>. Dans la mesure où elle n'existe pas à priori, la courbe de demande de dépollution est construite à partir de méthodologies d'évaluation contingente qui consistent à attribuer un prix à des biens hors marché à partir d'enquêtes. Cette courbe est croisée à celle du coût des mesures

6. Ce principe a été formulé notamment par Pigou dès 1920, puis par Coase en 1960. Arthur Cecil Pigou, *The economics of welfare*, Londres, Macmillan, 1920; Ronald H. Coase, « The Problem of Social Cost », *Journal of Law and Economics*, vol. 3, 1960, p. 1-44.

7. Voir par exemple Terry L. Anderson, Donald R. Leal, « Free Market Environmentalism », San Francisco, *Pacific Research Institute for Public Policy*, 1991.

8. Michael Jacobs. « The limits to neoclassicism », dans Michael Redcliff, Ted Benton (dir.), *Social Theory and the Global Environment*, Londres & New York, Routledge, 1994, p. 67-91, p. 68.

9. Voir par exemple *Journal of Environmental Economics and Management* ou *Land Economics*.

de dépollution, l'offre, de manière à obtenir un optimum de dépollution révélé par l'intersection des deux courbes. Outre qu'elle suscite plusieurs critiques d'ordre technique<sup>10</sup>, la principale limite de cette méthode réside dans le fait qu'elle est totalement déconnectée des dynamiques écologiques. Entre autres problèmes, la méthode du consentement à payer traduit une représentation partielle et réductrice des écosystèmes puisque les personnes interrogées n'en connaissent pas toutes les dimensions et qu'elles auront tendance à ne valoriser que les éléments qui sont directement visibles ou utiles. De plus, l'optimum obtenu à partir des courbes d'offre et de demande est étranger à la dynamique écologique et plus spécifiquement aux effets de seuil. Bref, si elle prétend intégrer le paramètre écologique au système économique, l'école radicale fait paradoxalement abstraction des écosystèmes réels tels qu'ils sont explicités par les sciences biologiques et écologiques, et construit plutôt un simulacre d'environnement à partir de l'appareillage économique traditionnel.

L'école néoclassique appliquée, au contraire, prend appui sur les faits scientifiques pour déterminer les niveaux de dépollution requis, mais elle propose ensuite de mettre la dynamique économique au service de la protection de l'environnement. Le chantier des changements climatiques est emblématique de cette approche: l'objectif de ne pas dépasser 1,5% de réchauffement planétaire s'appuie sur des données scientifiques et non sur des courbes d'offre et de demande, mais un marché du carbone est déployé comme stratégie pour inciter les grands émetteurs à réduire leur production de CO<sub>2</sub>. Au tournant des années 1990, l'essor des instruments économiques de protection de l'environnement s'est nourri d'une critique de la réglementation traditionnelle; on a notamment prétendu qu'en mobilisant la dynamique de marché, ces instruments étaient plus efficaces, plus flexibles et moins coûteux. En pratique, les outils économiques de protection de l'environnement supposent un appareillage complexe et un système de surveillance tout aussi sophistiqué que la réglementation traditionnelle. Par ailleurs, sur un plan normatif, les enjeux environnementaux ne se résument pas tous à des comportements désirables qu'il suffit d'encourager par des incitatifs; plusieurs s'incarnent dans des délits d'ordre public qui supposent des sanctions pénales. C'est pourquoi plutôt que de les opposer comme on l'a fait à la faveur des vagues de déréglementation, les outils économiques

.....  
 10. Pearce démontre notamment qu'un optimum économique à une période donnée entraîne nécessairement un sous-optimum écologique à la période suivante, tandis qu'un optimum écologique fixé à priori s'accompagne d'un sous-optimum économique. David W. Pearce, *Environmental Economics*, Harlow, Essex, Longman, 1976. Jacobs rappelle pour sa part que les biens communs, dont l'environnement n'est qu'un exemple, ne peuvent être évalués à partir de méthodologies telles que le consentement à payer. Michael Jacobs, *The Green Economy. Environment, Sustainable Development and the Politics of the Future*, Vancouver, UBC Press, 1993; Michael Jacob, *op. cit.*

et la réglementation traditionnelle en matière de protection de l'environnement sont désormais envisagés de manière complémentaire. La stratégie de mise en œuvre des politiques publiques doit être adaptée à chaque enjeu en fonction de ses spécificités, de la nature des comportements que l'on prétend modifier et de l'effectivité d'un outil donné en regard du contexte dans lequel il est utilisé.

L'approche néoclassique appliquée a pris beaucoup d'importance dans les dernières années avec le développement des instruments économiques de protection de l'environnement. Ils permettent de tenir compte des différents services d'un écosystème plutôt que de réduire l'environnement aux ressources naturelles comme le fait la modélisation économique traditionnelle. Mais malgré cette perspective plus globale, les exercices de monétisation auxquels les analyses de l'économie de l'environnement ont systématiquement recours imposent un traitement tronqué de la problématique environnementale<sup>11</sup>.

C'est l'une des critiques fondatrices de l'économie écologique, qui propose d'écologiser l'économie plutôt que d'économiciser l'environnement comme le fait l'économie de l'environnement<sup>12</sup>. Dans ce but, ses protagonistes ont développé un programme aux velléités multidisciplinaires proposant de faire la synthèse entre l'économie et les écosystèmes. Au cœur de leur argument réside l'idée qu'un sous-système (l'économie) ne peut croître indéfiniment dans un système clos (la biosphère). En conséquence, l'économie écologique a développé un positionnement critique à l'égard de la croissance économique qui a nourri ces dernières années une multitude de concepts : croissance 0, décroissance mais aussi non-croissance ou a-croissance (*a-growth*)<sup>13</sup>.

Dans la foulée des travaux de Schnaiberg, le postulat de l'économie écologique met ainsi en évidence le lien entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement, mais laisse du même coup dans l'ombre le mode d'encastrement d'une économie particulière dans l'environnement<sup>14</sup>.

.....  
11. Ajoutons qu'en parallèle se sont développés des exercices de comptabilisation économique des services écosystémiques dont l'ambition est de rendre visible l'apport des écosystèmes à l'économie et à la société, et d'intégrer ainsi le paramètre écologique dans une gouvernance pour beaucoup pensée en termes économiques. L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (*Millenium Ecosystem Assessment*) réalisée en 2005 est emblématique de ce type d'exercices.

12. Cette formule fut d'abord proposée par Colby et largement utilisée par la suite pour critiquer une analyse économique qui déforme la réalité écologique en la conceptualisant sous forme d'objets économiques. Michael E. Colby, *Environmental management in development: the evolution of paradigms*, World Bank Discussion Paper n° 80, 1990, p. 7.

13. Serge Latouche, *Farewell to Growth*, Cambridge, Polity Press, 2009, 124 p.; Joan Martinez-Alier, Unai Pascual, Franck-Dominique Vivien, Edwin Zaccai, « Sustainable de-growth: mapping the context, criticisms and future prospects of an emergent paradigm », *Ecol. Econ.*, vol. 69, n° 9, 2010, p. 1741-1747.

14. Allan Schnaiberg, « Social syntheses of the societal-environmental dialectic: the role of distributional impacts », *Soc. Sci. Q.*, n° 56, 1975, p. 5-20.

Pourtant, comme l'explique Berger, c'est la structure industrielle et le mode de consommation qui déterminent l'impact environnemental d'une économie; si la croissance est certes un facteur aggravant, une économie stationnaire peut donc être dommageable pour l'environnement dès lors que son fonctionnement normal excède les capacités de l'environnement<sup>15</sup>.

Par ailleurs, contrairement à ce que laisse entendre l'équation de Schnaiberg, la corrélation entre la croissance et la dégradation de l'environnement n'est pas fixe: à l'instar de l'intensité énergétique, l'intensité écologique diffère d'une économie à l'autre et tend à varier dans le temps. S'il peut être favorisé par certains développements technologiques, le découplage entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement repose aussi sur le type d'activités économiques: sans être dénué d'impacts, le secteur tertiaire entraîne généralement moins de dommages directs que les secteurs primaire ou manufacturier.

Mais peut-on imaginer aujourd'hui une croissance non dommageable pour l'environnement, une croissance «angélique» pour reprendre les termes de Daly? Il faudrait non seulement que chaque point de croissance s'avère neutre sur le plan écologique, ce qui suppose que les activités dommageables soient évitées ou compensées par d'autres activités, mais qu'à travers cette croissance soit réduite l'empreinte de l'économie en deçà de la capacité des écosystèmes. Ces conditions sont difficiles à réunir. D'une part, la croissance concerne notamment les sociétés en développement dont les besoins de base requièrent un apport matériel (infrastructures, logements, agriculture); d'autre part, le schéma industriel qui se diffuse à travers le monde reste très intensif sur le plan environnemental, même si cela tend à être moins visible dans les pays développés qui transfèrent leurs passifs écologiques dans les pays du Sud<sup>16</sup>. Enfin, Ehrlich et Ehrlich ont montré que l'effort demandé au développement technologique dans le contexte actuel est irréaliste: en tenant compte des tendances démographiques et de la croissance de la consommation, pour réduire l'impact écologique de l'économie de 50%, il faudrait atteindre un niveau de dématérialisation de 91%<sup>17</sup>. Un tel degré de dématérialisation supposerait *a minima* que tous les efforts technologiques soient orientés vers ce seul objectif; or, le développement de la technologie ne répond pas à des commandes univoques et se déploie au sein

15. Johannes Berger, «The economy and the environment», dans Neil J. Smelser, Richard Swedberg (dir.), *The Handbook of Economic Sociology*, New York, Princeton University Press/Russel Sage Foundation, 1994, p. 766-797.

16. Roldan Muradian, Joan Martinez-Alier, «Trade and the environment: from a "southern" perspective, conference paper, transitions towards a sustainable Europe: ecology-economy-policy», 3rd Biennial Conference of the European Society for Ecological Economics (Vienna, 3-6 mai 2000).

17. Paul R. Ehrlich, Anne H. Ehrlich, *The Population Explosion*, New York, Simon and Schuster, 1990, 320 p.



d'une dynamique complexe traversée par des considérations économiques tout autant que politiques<sup>18</sup>.

Par conséquent, on ne peut occulter la question d'un ajustement plus radical de nos modes de production, mais surtout de nos schémas de consommation, ce qui met en cause les politiques de croissance économique essentiellement stimulées par la consommation individuelle de même que la configuration industrielle de nos économies. Ce questionnement est d'autant plus aigu que le système de distribution de nos sociétés est tributaire de la croissance, d'ailleurs largement enrayée depuis plusieurs décennies dans les pays développés. Comme l'explique Beaud, les sociétés actuelles ont besoin de la croissance économique pour assurer leur cohésion : sans elle « c'est le chômage, l'exacerbation des pauvretés, l'exclusion de masse<sup>19</sup> ».

En résumé, les deux premiers courants de pensée économique qui viennent d'être présentés ont proposé des lectures distinctes de l'articulation entre l'économie et l'environnement, et leurs thèses ont été matière à débats au cours des dernières décennies. Incommensurables, ces courants théoriques ont été appropriés par différents acteurs sociaux et cohabitent sur le plan des discours. Ils influencent à des degrés divers les stratégies mises en œuvre pour protéger l'environnement aux échelles locale, nationale ou internationale. Mais s'ils ont proposé un diagnostic des déterminants de la crise écologique et, dans certains cas, développé des stratégies pour intégrer l'environnement dans la conceptualisation économique, les travaux en économie de l'environnement tout comme ceux en économie écologique sont restés incapables d'expliquer par quel processus l'économie peut évoluer pour mieux tenir compte de l'environnement, comme si cette évolution allait de soi une fois identifiés les arrimages théoriques et techniques nécessaires entre l'économie et l'environnement.

## **Réintroduire le social dans le débat sur l'économie et l'environnement**

De l'avis de Spash et Villena, la méconnaissance que l'une et l'autre de ces écoles ont de l'économie politique les a amenées à formuler des propositions de politiques publiques naïves<sup>20</sup>. Plus généralement, les appareillages conceptuels des deux courants négligent les jeux de pouvoir enchâssés dans le système de régulation et restent aveugles aux dynamiques sociales qui fondent la valeur attribuée à l'environnement. Ce faisant, leurs propositions prennent

18. Jean-Jacques Salomon, *Le destin technologique*, Paris, Éditions Balland/Gallimard, 1992, 330 p.

19. Michel Beaud, « Face à la croissance mortifère, Quel développement durable? », *Revue Tiers Monde*, t. XXXV, n° 137, janvier-mars 1994, p. 131-149.

20. Clive L. Spash, Mauricio G. Villena, « Exploring the approach of institutional economics to the environment », *MPRA Paper 17278*, University Library of Munich, Germany, 1999. p. 1.

l'allure d'ajustements techniques là où les freins les plus importants sont en fait de nature sociale.

Pour être en mesure de saisir la dimension sociale de l'arrimage entre économie et écologie, il faudrait que ces courants rompent avec l'orthodoxie économique alors même qu'ils s'efforcent d'être légitimes et crédibles au sein d'une discipline qui s'est progressivement repliée sur ses modélisations orthodoxes. Déjà, l'économie écologique s'est développée en réaction à l'économie de l'environnement à qui elle reprochait un retour à l'orthodoxie malgré un réel potentiel transformateur<sup>21</sup>. Le programme de l'économie écologique portait donc à ses débuts un projet révolutionnaire visant à repenser le système économique à l'aune des cycles écologiques. Mais ce positionnement a lui aussi été dilué au fur et à mesure que les travaux en économie écologique aspiraient à davantage de légitimité dans leur champ disciplinaire en se rapprochant des idées et des figures reconnues de l'économie traditionnelle<sup>22</sup>. Certains protagonistes de l'économie écologique en vinrent même à se dissocier du discours critique sur la croissance alors qu'il en est une idée fondatrice<sup>23</sup>, tandis que d'autres revendiquent aujourd'hui leur filiation avec l'économie classique, ce qui a occasionné d'importants clivages au sein de la communauté académique reflétés notamment dans les appartenances géographiques des sociétés savantes<sup>24</sup>.

Or, l'orthodoxie économique prône que la dynamique sociale s'explique entièrement par les lois économiques à partir d'une modélisation des comportements individuels; l'économie et la sociologie correspondent par conséquent à des paradigmes concurrents pour expliquer le monde<sup>25</sup>. La science économique classique pose les lois économiques en lois naturelles, et n'admet pas qu'elles puissent n'être que des artefacts. Si bien que le diagnostic premier des travaux sur l'économie et l'environnement qui déplore que le système économique ne tienne pas compte du paramètre écologique

21. « Environmental economists were taken along with the political turmoil of the 1960s but failed to realize the revolutionary potential they once saw in their field. That failure was a reflection of the power that lies in orthodox economics to control debate, forgive heretics and expel blasphemers », Clive L. Spash, « Social ecological economics: understanding the past to see the future », *Am. J. Econ. Sociol.*, vol. 70, n° 2, 2011, p. 364.

22. « Ecological Economics as a modern movement started at the basic level of trying to combine models from two disciplines, an approach popular in America. While linking ecology and economics was an interesting initial step, the narrow confines of model interactions and multidisciplinary collaboration failed to advance the movement beyond the orthodox. [...] Unfortunately, the importance of social, political, ethical and institutional factors is something that ecologists are not trained to detect and orthodox economists are trained to neglect ». Clive L. Spash, « Social... », *op. cit.*

23. Lors d'un atelier réunissant des chercheurs du courant de l'économie écologique, plusieurs participants s'étaient dits préoccupés par le fait d'être associés aux thèses anti-croissance. IREE/CIDA, *Ecological Economics. Emergence of a New Development Paradigm*, Université d'Ottawa, IREE-Université d'Ottawa, 1993, p. 13

24. Se reconnaissant de moins en moins dans le positionnement de l'association internationale d'économie écologique (ISEE), les tenants plus hétérodoxes du courant se sont réfugiés dans l'association européenne (ESEE).

25. Adolph Lowe, *Economics and Sociology: A Plea for Cooperation in the Social Sciences*, Londres, Allen & Unwin, 1935.

n'apparaît pas compatible avec un cadre orthodoxe qui envisage le système économique comme un ensemble de lois naturelles qu'il s'agit de découvrir.

Paradoxalement et malgré leur diagnostic sur la dissociation entre économie et écologie, peu de travaux en économie de l'environnement ou en économie écologique reconnaissent formellement le caractère socialement construit du système économique; il en va de même pour la problématique environnementale, dont aussi bien l'économie de l'environnement que l'économie écologique négligent la composante sociale qui vient pourtant en moduler le niveau de priorité tout comme la formalisation<sup>26</sup>.

Cette limite a motivé le développement d'une série de recherches, encore disparates, se réclamant d'une approche institutionnaliste de l'économie écologique: les transactions économiques y sont envisagées comme des relations sociales d'un type particulier, encadrées dans un système légal qui les rend possibles et dans un contexte social et culturel qui leur donne une signification. Le programme de ce nouveau courant consiste non plus à intégrer l'économie et l'environnement comme le formulaient les premiers économistes écologiques, mais à comprendre comment un enjeu comme l'environnement peut présider à une transformation du système économique<sup>27</sup>.

L'économie écologique institutionnaliste reconnaît donc le caractère socialement construit des institutions économiques, mais une première catégorie de ses protagonistes adopte une posture normative: l'analyse de la configuration des institutions économiques les conduit à formuler des propositions de rénovations susceptibles de mettre en phase le système économique avec les impératifs écologiques<sup>28</sup>. Dans une certaine mesure, cette posture rompt avec le postulat institutionnaliste, puisqu'elle occulte le mode opératoire des transformations d'un système économique socialement construit. Ces transformations ne se résument pas à l'identification de solutions par des chercheurs;

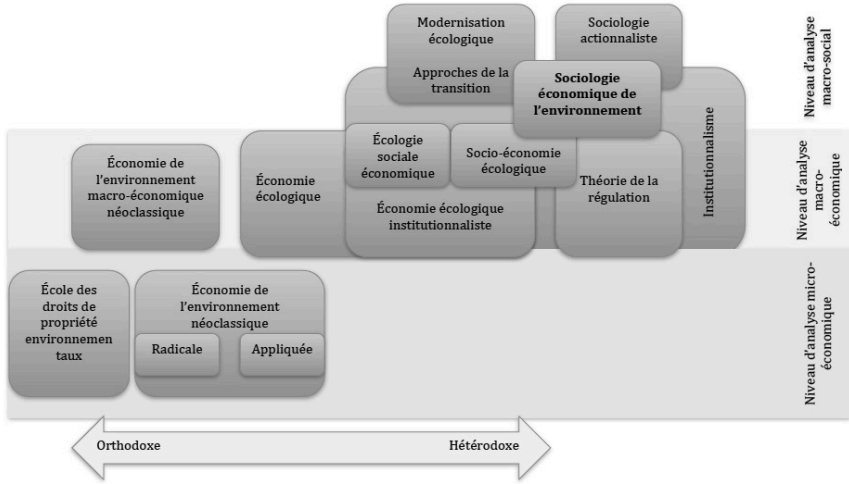
26. La naturalisation de la crise écologique dans les analyses s'intéressant à la relation humain nature n'est pas propre à l'économie et a aussi touché la sociologie, comme le rapporte Audet: René Audet, «L'horizon interdisciplinaire de la sociologie de l'environnement sur le terrain de l'agriculture alternative», *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], vol. 8, n° 2, octobre 2008.

27. Inge Ropke, «Trends in the development of ecological economics from the late 1980s to the early 2000s», *Ecological Economics*, vol. 55, n° 2, 2005, p. 262-290. Voir notamment Jouni Paavola, W. Neil Adger, «Institutional ecological economics», *Ecol. Econ.*, vol. 53, 2005, p. 353-368; Peter Soderbaum, «Neoclassical and institutional approaches to development and the environment», *Ecol. Econ.* vol. 5, n° 2, 1992, 127-144; Clive L. Spash, «Towards the integration of social, ecological and economic knowledge», dans Julien-Francois Gerber et Rolf Steppacher (dir.), *Towards an Integrated Paradigm in Heterodox Economics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 26-46.

28. Slavíková *et al.* résumant l'approche de Vatn, l'un des principaux représentants de cette approche: Lenka Slavíková, Tatiana Kluvánková-Oravská et Jirina Jílková, «Bridging theories on environmental governance Insights from free-market approaches and institutional ecological economics perspectives», *Ecological Economics*, n° 69, 2010, p. 1368-1372; Arild Vatn, «Rationality, institutions and environmental policy», *Ecological Economics*, vol. 55, n° 2, 2005, p. 203-217; Arild Vatn, *Institutions and the Environment*, Northampton, Edward Elgar Publishing, 2005.

## Schéma 1

## Les écoles théoriques s'intéressant à la dynamique environnement-économie



elles sont portées par une dynamique sociale animée par des acteurs qui mobilisent, entre autres choses, le travail des chercheurs. C'est dans cet esprit que d'autres protagonistes se réclamant du courant écologiste institutionnaliste s'intéressent non pas à la manière dont les institutions économiques *devraient* être réformées en regard des impératifs écologiques, mais plutôt à la manière dont elles *évoluent effectivement* en regard de la mouvance écologiste. Douai et Vivien considèrent notamment que l'enjeu écologique interfère avec plusieurs dimensions du réel qu'il faut mettre en dialogue plutôt que de les penser en synthèse ; en effet, la dynamique écologique n'appelle pas les mêmes outils et niveaux d'analyse que la dynamique sociale, politique ou économique<sup>29</sup>.

En écho à cette lecture, et même si elle reste peu mise à profit dans les travaux des économistes écologistes institutionnalistes, l'approche de la régulation offre un cadre particulièrement utile pour articuler les différents niveaux d'analyse impliqués dans la problématique environnementale. L'économie y est pensée comme un système dont les règles de fonctionnement relèvent d'un niveau institutionnel lui-même fruit de compromis sociaux. On comprend dès lors que la formalisation du paramètre écologique dans une économie traduit la valeur qu'une société attribue à l'environnement. C'est

29. Ali Douai et Franck-Dominique Vivien, « Économie écologique et économie hétérodoxe: pour une socio-économie politique de l'environnement et du développement durable », *Econ. Appl.*, vol. 63, n° 3, 2009, p. 123-158.

le cadre institutionnel, qu'il s'incarne dans les règles comptables, les obligations juridiques ou la fiscalité, qui donne à cette valeur une dimension opératoire. Cette valeur correspond à un compromis social concernant l'utilisation de l'environnement et opère un arbitrage entre la conservation et l'exploitation des ressources. À titre d'exemple, le niveau des droits de coupe imposés par les pouvoirs publics dans le cadre de l'exploitation forestière commande l'exploitation ou alternativement la préservation d'une forêt : suffisamment élevés, ils rendent l'exploitation du bois non rentable en comparaison avec d'autres usages de la forêt tels que le tourisme ou la villégiature. Plusieurs des débats actuels autour de l'acceptabilité sociale des projets industriels et énergétiques peuvent être analysés comme une réouverture du compromis à propos de l'usage de l'environnement compte tenu des nouvelles valeurs écologistes, qui sont elles-mêmes tributaires de la lecture que les acteurs sociaux font de la crise environnementale. Au Québec, le débat suscité par le film *L'erreur boréale* au tournant des années 1990 illustre bien comment les pratiques industrielles héritées du siècle dernier ne correspondent plus à la valeur que la population québécoise attribue désormais aux forêts. Les règles de gestion sylvicole mises en œuvre par la suite traduisent un compromis entre ces nouvelles valeurs et le maintien d'une industrie importante et même vitale pour certaines régions du Québec<sup>30</sup>.

Sans pour autant s'en revendiquer, la perspective régulationniste est cohérente avec la sociologie actionnaliste selon laquelle les institutions sociales, incluant l'économie, sont le fruit des luttes sociales : la société est le produit d'un travail collectif et depuis l'ère industrielle, l'organisation du travail et de la vie économique est le résultat d'un processus politique ; elle ne découle pas de la nécessité<sup>31</sup>. Plus réflexives, les sociétés post-industrielles reconnaissent qu'elles se produisent elles-mêmes plutôt que de résulter d'un processus déterministe, et se perçoivent donc comme responsables de ce qu'elles deviennent. C'est ce que Beck, Giddens et Lash évoquent par le concept de modernité réflexive<sup>32</sup>. Mais ce sont les acteurs sociaux qui, à travers leurs luttes pour contrôler l'historicité, donnent forme à la structure et à l'organi-

30. Des sondages permettent de mesurer cette transformation des valeurs québécoises liées à la forêt. En 1985, les principales motivations à posséder un terrain boisé étaient le fait d'en tirer un revenu (pour 85 % des propriétaires) et subsidiairement d'en tirer du plaisir ou d'y avoir des activités récréatives (60 %). En 2012, le revenu comme motivation est passé à 33 %, tandis que la motivation récréative s'élevait à 84 %. Marc-André Côté, Diane Gilbert, Solange Nadeau, *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*, Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec, 2012, 42 p.

31. William Outhwaite, « Social action and the production of society », dans Jon Clark et Marco Diani (dir.), *Alain Touraine*, Londres, Falmer Press, 1996, p. 252 ; Alain Touraine, *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël, 1969, 319 p.

32. Ulrich Beck, Anthony Giddens, Scott Lash (dir.), *Reflexive Modernization*, Cambridge, Polity Press, 1994, 225 p.

sation sociale, notamment dans le champ économique. Avec le passage de la société industrielle à la société post-industrielle, le conflit central entre capitalistes et travailleurs s'est complexifié en luttes de divers ordres dont celle relative à l'environnement et celle entre technocrates et usagers.

On voit clairement combien cette perspective sociologique est en opposition directe avec les préceptes de l'économie classique qui posent le système économique comme un ensemble de lois naturelles: les cadres régulationniste et actionnaliste envisagent les institutions, et donc la configuration de l'économie, comme le résultat de compromis temporaires entre les acteurs sociaux; ces compromis ne résolvent jamais entièrement leurs conflits et sont donc susceptibles d'être réouverts au fil des ans<sup>33</sup>.

À la lumière de ce cadre d'analyse, on peut conclure que les propositions avancées par l'économie de l'environnement et l'économie écologique cherchent à ajuster les règles économiques sans prendre acte du fait que ces règles résultent de compromis sociaux historiques, et que ce n'est qu'à travers l'évolution de ces compromis que peut être renouvelé le système économique. S'il est vrai que leurs travaux nourrissent indubitablement ce travail social, les chercheurs de ces courants sont aveugles à la logique de leur appropriation par des acteurs sociaux. Ils négligent aussi le fait que des luttes préexistantes sont transposées sur le terrain de l'environnement. En effet, l'environnement n'est qu'une composante des luttes sociales pour le contrôle de l'historicité, par lesquelles les acteurs cherchent notamment à améliorer leur position dans les processus décisionnels politiques et organisationnels. Cela explique notamment l'ambivalence de la pensée écologiste par rapport au positionnement politique de la gauche et de la droite. Rudolf raconte comment l'écologie a été, pendant les années 1960, réappropriée par la gauche et s'est ainsi éloignée de son accent conservationniste cher à la droite<sup>34</sup>. Si on a encore tendance à associer l'idéologie écologiste à la gauche, la droite revendique pourtant elle aussi les thèmes écologiques pour en proposer une lecture distinctive<sup>35</sup>. Cela jette un éclairage sur les ambitions révolutionnaires avortées des thèses proposées par les économistes de l'environnement puis des économistes écologiques, mais illustre aussi combien le thème de l'environnement s'articule aux enjeux plus vastes de transformation sociale, bref aux luttes pour le contrôle de l'historicité<sup>36</sup>.

33. Alain Touraine, *Production de la société*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, p. 60.

34. Florence Rudolf, « De la modernisation écologique à la résilience: un réformisme de plus? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], vol. 13, n° 3, décembre 2013, mis en ligne le 30 décembre 2013.

35. Claus Offe, « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, n° 4, hiver, 1985, p. 817-868.

36. Corinne Gendron, « Beyond Environmental and Ecological Economics: Proposal for an Economic Sociology of the Environment », *Ecological Economics*, n° 105, 2014, p. 240-253.

## **L'économie verte et la transition comme nouveau lieu de compromis social**

À la fin des années 1980, le concept de développement durable avait semblé une avenue prometteuse pour rassembler les acteurs autour d'un projet alliant environnement et développement. Mais ce fut au prix d'une définition floue donnant libre cours à des interprétations contradictoires, parfois même vidées de toute considération écologique<sup>37</sup>; en témoignent les glissements de vocabulaire qui ont fait surgir les expressions d'entreprise, d'économie et même de croissance durable. La seconde limite du concept de développement durable réside dans le fait qu'il ne s'agissait pas d'un concept opératoire. L'agenda 21 n'a pas impulsé de grandes réorientations de la part des États, tandis que la transposition du développement durable au monde de l'entreprise a été à la fois timide, avec le Pacte Mondial de l'ONU, et tardive pour ce qui est de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations, adoptée en 2010.

Mais la limite la plus problématique du concept de développement durable est probablement de n'avoir jamais explicité le principal nœud auquel est confrontée une société qui s'engage dans le développement durable : l'articulation entre l'économie et l'environnement. En restant assez vague quant aux aménagements nécessaires, le développement durable a autorisé bien des dérapages, se discréditant du même coup aux yeux des écologistes dont plusieurs s'en sont ouvertement détournés. Par conséquent, même s'il reste une référence sur le plan conceptuel et institutionnel, alors qu'il a été déserté par certaines forces transformatrices de la société<sup>38</sup>, le développement durable ne semble plus le lieu d'un travail sur le réaménagement des institutions économiques et politiques.

L'économie verte et la transition pourraient-elles alors prendre le relais du travail amorcé sous l'égide du développement durable? Plus explicite sur la question économique, le programme de l'économie verte propose des réformes précises s'appuyant sur une juxtaposition de concepts économiques. Quant au champ de la transition, il est porté à la fois par des acteurs traditionnels et par des courants plus radicaux qui ont des visions contrastées de l'économie à mettre en œuvre pour relever le défi écologique.

37. Herman E. Daly, « Toward some operational principles of sustainable development », *Ecol. Econ.* 2, Amsterdam, 1990, p. 1-6; Corinne Gendron et Jean-Pierre Revéret, « Le développement durable », Paris, *Économies et sociétés*, coll. « F - Développement croissance et progrès », 9/2000, p. 111-124.

38. Comme en témoignent des travaux tels que Yves-Marie Abraham, Louis Marion et Hervé Philippe (dir.), *Décroissance versus développement durable – Débats pour la suite du monde*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2011, 240 p. et Lucie Sauvé, « La prescription du développement durable en éducation : La troublante histoire d'une invasion barbare », dans Barbara Bader et Lucie Sauvé, *Éducation, environnement et développement durable - Vers une écotoxicité critique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « L'espace public », 2011, p. 17-43

Si le principe d'une économie verte n'est pas nouveau, elle s'incarne désormais en un programme politique porté par des acteurs tout autant que par des institutions. La crise financière de 2008 fut un tournant de cette appropriation. En vue d'éviter la débâcle économique, les gouvernements ont dû investir massivement dans l'économie. Dans ce contexte exceptionnel, ce n'est pas la nécessité des investissements publics qui a fait débat, mais le type d'investissements et les secteurs à privilégier pour stimuler l'économie. C'est dans cette perspective que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a proposé un New Deal vert (*Global Green New Deal*) dans le cadre de son Initiative pour l'économie verte<sup>39</sup>. Il y recommandait un ensemble d'investissements, de politiques publiques et des réformes de tarification visant un démarrage rapide de la transition vers une économie verte tout en dynamisant l'économie et l'emploi.

Même si c'est à des degrés variables, plusieurs pays ont cherché à infléchir leur économie vers des pratiques plus écologiques dans leurs plans de relance<sup>40</sup>. Avec ces politiques et plus largement le discours sur l'économie verte, c'est une nouvelle articulation entre l'économie et l'écologie qui prenait forme. D'une certaine manière, le développement durable se contentait d'affirmer qu'il fallait tenir compte de l'environnement dans le cadre du développement économique. Le discours sur l'économie verte va au-delà en précisant que le développement durable repose sur une économie particulière: une économie verte.

**Une économie verte entraîne une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques de pénuries écologiques.** Plus simplement, une économie verte peut être définie comme une économie possédant les caractéristiques suivantes: de **faibles émissions de CO<sub>2</sub>**, une **gestion durable des ressources**, et qui est **socialement inclusive**.

Dans la pratique, une économie verte doit entraîner une croissance du revenu et de l'emploi grâce à des investissements publics et privés qui ciblent une réduction des émissions de carbone et de la pollution, une amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des ressources naturelles, et une réduction de la perte de la biodiversité. Ces investissements doivent être soutenus par des dépenses publiques, des réformes politiques et des changements de réglementation. Cette voie de développement devrait permettre de maintenir et même de renforcer le capital naturel de notre planète. Ce capital est un atout économique essentiel: c'est une source de bénéfices pour l'ensemble de la population humaine, surtout

39. UNEP, *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication — A Synthesis for Policy Makers*. 2011.

40. Des mesures dédiées à la lutte aux changements climatiques totalisaient 80% des investissements en Corée du Sud, 38% en Chine, 21% en France, 12% aux États-Unis et 8% au Canada. HSBC, *A Climate for Recovery — The Colour of Stimulus Goes Green*. HSBC Climate Change Global Research (February 25. [www.globaldashboard.org/wp-content/uploads/2009/HSBC\\_Green\\_New\\_Deal.pdf](http://www.globaldashboard.org/wp-content/uploads/2009/HSBC_Green_New_Deal.pdf)), 2009.



pour les pauvres dont la survie et la sécurité dépendent en grande partie de la nature (PNUE, 2011).

L'intérêt de ce concept est qu'en s'opposant à l'économie traditionnelle, que certains appellent « brune », il rend visibles les choix politiques inhérents à la configuration actuelle du système économique : subventions aux énergies fossiles, financement et tarification de certaines infrastructures, orientation du développement technologique... Si un important travail avait été amorcé il y a une vingtaine d'années par les économistes et les fiscalistes pour révéler les incohérences des politiques économiques avec les objectifs environnementaux, elles deviennent, avec le concept d'économie verte, autant de leviers pour infléchir l'économie vers des activités moins dommageables pour l'environnement. L'horizon d'une autre économie est la voie qui permet de résoudre l'apparent blocage que pouvaient représenter les préoccupations écologiques pour la vitalité économique. L'environnement n'y joue plus le rôle de contrainte, mais bien de paramètre structurant, et même, compte tenu du contexte de morosité économique que connaissent les pays développés, d'avenue pour stimuler l'activité économique, bref de moteur de croissance.

Le concept d'économie verte est intéressant lorsque mis en relation avec les propositions des différentes écoles en économie de l'environnement. Plutôt que de reconnaître l'existence d'externalités environnementales « naturelles », le rapport du PNUE dénonce les politiques publiques inadaptées qui ont conduit à ces externalités et par conséquent favorisé le développement d'une économie brune<sup>41</sup>. Cette lecture est habile dans la mesure où elle évite le débat entre l'interventionnisme et le laisser-faire qui marque la scène politique, pour dénoncer les formes d'intervention économique existantes qu'il s'agit de réformer. Par ailleurs, l'analyse du rapport permet de constater que l'argumentaire emprunte davantage à l'hypothèse de Porter concernant la réglementation environnementale et la compétitivité, qu'il cite d'ailleurs explicitement, qu'aux analyses de l'économie de l'environnement<sup>42</sup>.

L'hypothèse Porter, qui a d'abord été proposée dans un court essai publié en 1991, affirme qu'une réglementation stricte en matière d'environnement stimule l'innovation et la compétitivité. Ainsi, même si elle peut augmenter la structure de coût au départ, une telle réglementation lorsqu'elle est correcte-

41. « Existing policies and market incentives have contributed to this problem of capital misallocation because they allow businesses to run up significant social and environmental externalities, largely unaccounted for and unchecked. "Unfettered markets are not meant to solve social problems" so there is a need for better public policies, including pricing and regulatory measures, to change the perverse market incentives that drive this capital misallocation and ignore social and environmental externalities. Increasingly too, the role of appropriate regulations, policies and public investments as enablers for bringing about changes in the pattern of private investment is being recognized and demonstrated through success stories from around the world, especially in developing countries » UNEP, *op. cit.*

42. *Ibid.*, p. 22.

ment formulée, favorise l'efficacité, la qualité et l'efficacité en incitant les entreprises à revoir leurs procédés et leurs technologies. En cherchant à diminuer la pollution, les entreprises développent des procédés qui s'avèrent par la même occasion moins coûteux et de meilleure qualité<sup>43</sup>. Dans un article publié quatre ans plus tard et signé par Porter et van der Linde<sup>44</sup>, les auteurs expliquent que la réglementation ne vise pas tant à internaliser les externalités qu'à aider les entreprises à faire de meilleurs choix compte tenu du fait que l'information est imparfaite et incertaine. Ils ne mobilisent d'ailleurs pas le concept d'externalité économique pour expliquer que le marché ne récompense pas nécessairement l'efficacité écologique. La réglementation est envisagée comme un outil de compétitivité plutôt que comme un outil d'internalisation des coûts permettant d'arrimer la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation de la productivité.

En puisant dans le scénario d'une croissance dématérialisée, l'économie verte semble rassembler actuellement assez d'acteurs pour penser qu'elle préfigure un certain compromis: un consumérisme technologique vert, structuré par une dynamique de compétitivité internationale, où les produits seraient conçus de manière à entraîner le moins d'impact possible à la production comme à l'usage ou à la disposition, et où la performance écologique deviendrait un critère de qualification pour l'entrée dans certains marchés<sup>45</sup>.

Le traitement des produits électroniques en Chine est un bon indicateur de cette tendance. La Chine procède à la certification des objets électroniques en regard de leurs composants par ses propres organismes de certification<sup>46</sup>. Par ailleurs, une alliance comme Switch, qui rassemble à la fois des écologistes et des gens d'affaires, est emblématique d'un compromis en formation autour de la transition vers une économie verte.

Mais comme l'a montré Audet, le discours sur la transition déborde du programme avancé par les tenants de l'économie verte qu'il rattache à sa version managériale technocentrée<sup>47</sup>. L'autre version de la transition promeut un discours plus radical qu'Audet qualifie d'écocentriste. Portée par trois rapports différents (Energy Cities' Rio + 20, The Great Transition (NEF),

43. Michael E. Porter, « America's green strategy », *Sci. Am.*, vol. 264, n° 4, 1991, p. 168.

44. Michael E. Porter, Claas van der Linde, « Toward a new conception of the environment-competitiveness relationship », *J. Econ. Perspect.*, vol. 9, n° 4, 1995, p. 97-118.

45. Corinne Gendron, *Le développement durable comme compromis*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2006, 277 p.

46. Mehrdad Hassanzadeh et Renaud Metz, *État de l'art législatif et normatif dans le domaine de l'éco-conception des équipements électriques et électroniques européens*, Conférence francophone sur l'éco-conception en Génie électrique (CONFREG), Toulouse, France, 6-7 décembre 2010.

47. René Audet, *Transition as discourse and the issues of interventionism, justice and innovation*. ISEE2012 Conference – Ecological Economics and Rio + 20: Challenges and Contributions for a Green Economy, Rio, Brésil, 16-20 mai 2012.

and Rob Hopkins' Transition Handbook), cette perspective de la transition mise sur une transformation des comportements économiques et une réorganisation du cadre de vie. En marge d'un salut par la croissance, elle relativise aussi le potentiel de solution que recèle la technologie.

L'existence de ces deux courants au sein du mouvement de la transition révèle que s'accomplit actuellement un travail social quant à l'intégration du paramètre écologique dans la configuration de nos sociétés et de leur économie. Ils témoignent aussi du fait qu'à partir de la problématique environnementale, d'autres enjeux sont soulevés par les différents discours sur la transition.

À cet égard, la transition a une portée beaucoup plus intéressante que le concept de modernisation écologique qui l'a précédée, et qui est resté confiné aux cercles universitaires. Appropriée par des acteurs sociaux aux horizons et aux ambitions distincts, elle peut être le lieu d'innovations mises en pratique et confrontées aux théories dans lesquelles elle peut s'ancrer. Elle incarne donc les luttes actuelles pour le contrôle d'une historicité où la dimension économique est devenue plus visible<sup>48</sup>. Envisagée comme un levier de transformation non plus univoque et déterminé comme dans les anciennes théories du développement formalisées par le concept de modernisation qu'avait proposé Rostow, l'économie est désormais perçue comme étant malléable au gré des aspirations sociales, alors que les pratiques économiques sont appropriées et réinventées par les acteurs sociaux. Nos sociétés post-écologiques sont économiques, au sens où les problématiques sont formulées en termes économiques. Parallèlement, l'économie est le lieu d'un investissement social comme l'illustrent les nouveaux mouvements sociaux économiques qui instrumentalisent l'économie à des fins écologiques et sociales<sup>49</sup>. Pour saisir ces transformations, les études sur la transition doivent s'émanciper d'une tradition techniciste pour réintégrer les acteurs comme bâtisseurs de l'économie post-écologique, et s'enrichir des positions plus radicales qui se revendiquent du courant. Elles pourront alors transcender les limites qu'ont connues avant elle aussi bien le courant de la modernisation que le développement durable.

48. Pierre Vergès. « Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, p. 387-405.

49. Corinne Gendron, Véronique Bisaillon, Ana Isabel Otero Rance, « The institutionalization of fair trade: more than just a degraded form of social action », *J. Bus. Ethics*, vol. 86, n° 1, 2009, p. 63-79; Corinne Gendron « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », *Revue Pour*, n° 172, décembre 2001, p. 175-181.